

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins  
des Technologies

## À vos côtés



**PROPOSITION  
DE VERSEMENT  
POUR L'ANNÉE  
2023**

## PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	(1 374) k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	1 374 k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	2 110 k\$
• Autres éléments du résultat	(792) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	56 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0 k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	0 k\$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	884 k\$
Paieement de la ristourne et virement au FADM	(884) k\$
• Ristourne	(965) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	219 k\$
• Virement au FADM	(138) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	0 k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>

## RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES <sup>2</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		93 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	121 k\$
Fonds		54 k\$
Prêts et marges de crédit		374 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>3</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>130 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>59 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>4</sup></b>	<b>125 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>	<b>10 k\$</b>

**TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 965 010 \$**

**FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 137 773 \$**

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.  
L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

<sup>2</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>3</sup> Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.